



Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création

Les entreprises créées au premier semestre 2018, hors régime du micro-entrepreneur, l'ont été le plus souvent par des salariés du secteur privé (35 %) et des chômeurs (20 %). Les femmes restent minoritaires (29 %).

Un tiers des créateurs a déjà créé une entreprise avant 2018. Être indépendant est la principale motivation des créateurs. La création d'entreprise est souvent une démarche solitaire : deux créateurs sur trois sont seuls à l'origine de leur projet.

Une nouvelle entreprise classique sur deux démarre avec un financement de moins de 8 000 euros. Les secteurs privilégiés demeurent le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et la construction. La clientèle est majoritairement locale et composée de particuliers. Une entreprise sur dix utilise au moins une plateforme numérique pour être mise en relation avec ses clients.

27 % des entreprises créées au premier semestre ont au moins un salarié avant la fin de l'année 2018. Quelques mois après la création, en novembre 2018, les entrepreneurs étaient confiants en l'avenir ; ces perspectives sont sans doute bouleversées, un an et demi après, avec la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Audrey Dorolle (pôle Démographie des entreprises et des établissements, Insee)

En 2018, 691 000 entreprises ont été **créées** en France. Parmi celles créées au premier semestre, hors régime du micro-entrepreneur, 119 000 entrent finalement dans le champ de cette étude (*sources ; encadré*).

Un créateur sur trois est un salarié du secteur privé

Au premier semestre 2018, les entreprises classiques créées l'ont été en premier lieu par des salariés du secteur privé (35 %), puis des chômeurs (20 %). Les indépendants et chefs d'entreprise représentent respectivement 18 % et 12 % des créateurs d'entreprises (*figure 1*).

Parmi les créateurs de sociétés, la part des chômeurs continue de diminuer, passant de 31 % en 2010 à 23 % en 2014, puis 20 % en 2018.

1 Répartition des créateurs d'entreprises de 2018 selon leur situation antérieure

Situation antérieure du créateur	Ensemble des entreprises créées au 1 ^{er} semestre 2018	Sociétés créées au 1 ^{er} semestre			en %
		2018	2014	2010	
Indépendant ou à son compte	17,8	19,1	19,5	17,0	
Chef d'entreprise salarié	11,5	13,8	13,9	12,3	
Agent de la fonction publique	4,2	1,7	1,6	2,6	
Salarié du secteur privé	34,8	35,8	32,0	28,4	
Intérimaire, en CDD, intermittent	2,3	2,0	1,9		
Chômeur depuis moins d'un an	12,3	13,0	14,6	20,7	
Chômeur depuis un an ou plus	7,4	7,5	8,7	9,8	
Étudiant ou scolaire	4,4	2,1	2,1	2,2	
Sans activité professionnelle	3,8	3,6	3,9	5,0	
Retraité	1,4	1,5	1,9	2,1	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	

Note : en 2010, la répartition entre « salarié du secteur privé » et « intérimaire, en CDD, intermittent » n'était pas connue.
Lecture : 17,8 % des créateurs d'entreprises au premier semestre 2018 étaient indépendants ou à leur compte juste avant la création.
Champ : entreprises créées au premier semestre de l'année de référence, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).
Source : Insee, enquêtes Sine 2010, 2014 et 2018.

Trois créateurs sur dix sont des femmes, une majorité sont diplômés du supérieur

Les femmes représentent 29 % des créateurs d'entreprises classiques du premier semestre 2018, une proportion stable par rapport à 2014 (28 %). Elles créent une entreprise individuelle sur deux mais moins d'une société sur quatre. Les femmes sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (66 %) et les autres activités de services aux ménages (52 %). À l'opposé, elles sont très peu présentes dans la construction (6 %).

Parmi les créateurs de 2018, 56 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est en hausse par rapport à 2014 (46 %). 19 % des créateurs ont un diplôme universitaire de niveau supérieur ou égal à bac+5, hors diplôme d'ingénieur, devant les possesseurs d'un CAP ou BEP (15 %). 13 % des créateurs n'ont pas de diplôme qualifiant (figure 2).

Plus d'un créateur sur trois a déjà créé une entreprise avant 2018

35 % des créateurs ont déjà créé une entreprise avant 2018, une proportion en hausse par rapport à 2014 (28 %). Une majorité d'entre eux (59 %) étaient déjà indépendants ou chefs d'entreprise juste avant de créer leur nouvelle entreprise. Par ailleurs, plus de quatre créateurs sur dix ayant déjà créé une entreprise par le passé continuent de diriger leur précédente entreprise parallèlement à la nouvelle.

Pour 63 % des créateurs de 2018, l'activité de l'entreprise créée est identique à leur principal métier. Parmi eux, plus d'un sur deux a plus de dix ans d'expérience dans ce métier.

83 % des créateurs d'entreprises déclarent avoir rencontré des difficultés pour mener à bien leur projet. Les principales difficultés rencontrées sont le règlement des formalités administratives (cité par 43 % des créateurs), la connaissance de la réglementation qui encadre la création d'entreprise (23 %), le choix d'un statut et/ou d'un régime pour l'entreprise (21 %), l'obtention d'un financement (21 %) et le fait d'être seul comme entrepreneur (21 %). Les créateurs expérimentés dans la création d'entreprise rencontrent moins souvent des difficultés lors de la création : 20 % n'en ont rencontré aucune, contre 15 % pour les novices dans la création.

Être indépendant est la principale motivation pour créer son entreprise

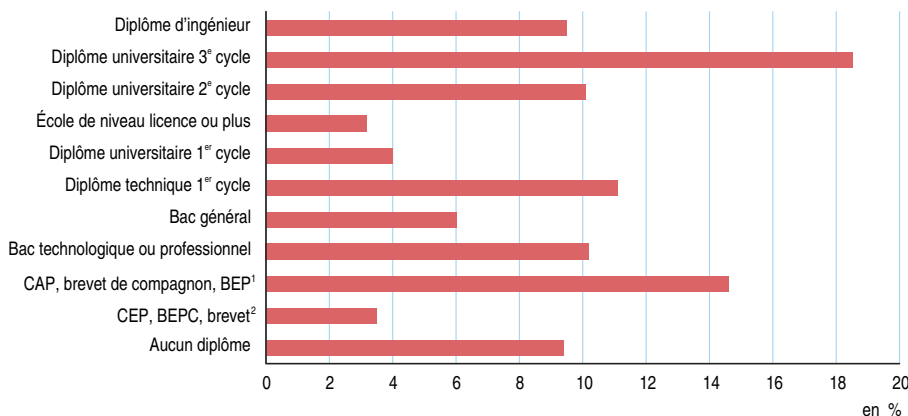
La première motivation pour créer une entreprise est le souhait d'être indépendant, cité par 62 % des créateurs. Les principales autres motivations sont le goût

Des comparaisons 2014 / 2018 à prendre avec précaution

D'importantes évolutions législatives relatives au régime du micro-entrepreneur sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018, en particulier les seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal simplifié de la micro-entreprise ont doublé. Ainsi, la part des entrepreneurs individuels choisissant le régime classique s'est réduite au profit de ceux choisissant le régime du micro-entrepreneur. De plus, en raison des évolutions progressives du processus de transmission à l'Insee des déclarations de création, le repérage des micro-entrepreneurs dans le répertoire administratif Sirene n'a pas pu être exhaustif lors du tirage de l'échantillon d'entreprises classiques. De ce fait, l'échantillon des entrepreneurs individuels classiques de 2018 contient une part de micro-entrepreneurs. Des traitements statistiques post-collecte ont été mis en œuvre pour corriger ce point. Ils ont abouti à évaluer finalement à 119 000 le nombre d'entreprises classiques créées au premier semestre 2018, contre 202 000 décomptées au sein du répertoire Sirene.

Par conséquent, le profil des entreprises classiques créées en 2018 diffère en partie de celui des entreprises classiques créées en 2014. D'une part, la proportion d'entreprises individuelles classiques est moindre (22 % en 2018 contre 39 % en 2014). D'autre part, les entrepreneurs individuels classiques sont davantage représentés au niveau des professions libérales réglementées qui n'ont pas accès au régime du micro-entrepreneur, notamment dans les activités de la santé humaine (38 % en 2018 contre 16 % en 2014) et les activités juridiques (12 %, contre 4 %).

2 Répartition des créateurs de 2018 selon le diplôme le plus élevé qu'ils possèdent



1. Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet de compagnon, brevet d'études professionnelles (BEP).

2. Certificat d'études primaires (CEP), brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet.

Lecture : 19 % des créateurs d'entreprises au premier semestre 2018 possèdent un diplôme universitaire de 3^e cycle.

Champ : entreprises créées au premier semestre 2018, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018.

d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis (44 %), et la perspective d'augmenter ses revenus (24 %). Par ailleurs, 13 % des créateurs disent avoir choisi de créer une entreprise ou y avoir été contraints parce qu'ils étaient sans emploi. Pour une majorité de créateurs, l'objectif principal est d'abord d'assurer son propre emploi (61 %), avant de développer l'entreprise, que ce soit en matière d'emploi (24 %) ou d'investissement (15 %).

Créer une entreprise : une démarche souvent solitaire

Pour 68 % des créations d'entreprises, une seule personne est à l'origine du projet de création, alors que 22 % des projets ont été initiés par deux personnes et 10 % par trois personnes ou plus. Le projet est plus souvent lancé par plusieurs créateurs pour les sociétés (37 %) que pour les entreprises individuelles (16 %), même si dans les deux cas cette situation est minoritaire.

Les projets initiés par plusieurs créateurs démarrent plus fréquemment avec davantage de moyens financiers : 49 % démarrent avec au moins 16 000 euros contre seulement 30 % des projets initiés par un seul créateur. Lorsque les projets sont lancés par plusieurs créateurs, ces derniers sont aussi plus expérimentés dans la création d'entreprise : 41 % en ont déjà créé une avant 2018 contre 32 % des créateurs qui se lancent seuls. Leur objectif en tant que chef d'entreprise est aussi moins souvent d'assurer leur propre emploi que les créateurs qui lancent leur projet seuls (46 % contre 68 %).

Le nombre de personnes à l'origine du projet de création est aussi lié au secteur d'activité. Les projets sont plus fréquemment lancés par plusieurs créateurs dans l'hébergement et la restauration (45 %) et dans l'industrie (43 %).

Par ailleurs, seulement 22 % des créateurs de 2018 ont monté leur projet sans aucun appui. Pour la moitié des créateurs, le principal appui reçu est celui de leur entourage personnel.

Une entreprise sur huit est créée sans aucun moyen financier

En 2018, 51 % des créateurs d'entreprises démarrent avec moins de 8 000 euros, dont 13 % sans aucun moyen financier (figure 3).

Certains secteurs nécessitent plus de moyens pour démarrer. Ainsi, dans l'hébergement et la restauration, 59 % des entreprises démarrent avec 16 000 euros ou plus. Elles sont également 56 % dans l'industrie, contre 36 % dans l'ensemble des secteurs d'activité.

À l'opposé, 46 % des entreprises de la santé humaine et de l'action sociale démarrent avec moins de 1 000 euros, contre 20 % en moyenne sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Les moyens engagés au démarrage dépendent aussi de la catégorie juridique de l'entreprise.

Les sociétés mobilisent plus de moyens que les entreprises individuelles : 26 % des sociétés démarrent avec au moins 40 000 euros, contre 14 % des entreprises individuelles. Ces dernières, composées majoritairement de professions libérales, et exerçant souvent dans la santé, ont besoin de moyens financiers plus modestes. Ainsi, 41 % des entreprises individuelles se lancent avec moins de 1 000 euros, alors que ce n'est le cas que de 14 % des sociétés.

En dehors de leurs ressources personnelles, 63 % des créateurs n'ont eu recours à aucune autre source de financement. 27 % des créateurs ont eu recours à au moins un emprunt bancaire au titre de l'entreprise. Par ailleurs, 8 % des créateurs ont souscrit un emprunt bancaire en leur nom, et 6 % ont eu recours à d'autres types d'emprunts (avances remboursables, prêts d'honneur, prêts à taux zéro...).

L'Accre est la première aide reçue par les créateurs

En 2018, 39 % des créateurs d'entreprises ont bénéficié d'au moins un dispositif d'aide. L'aide aux chômeurs créateurs ou

3 Répartition des entreprises créées au premier semestre 2018 selon les moyens financiers investis au démarrage

	Sociétés	Entreprises individuelles	Ensemble
Aucun moyen financier	8,7	27,1	12,7
Moins de 1 000 €	5,5	13,6	7,3
De 1 000 € à moins de 2 000 €	10,5	7,5	9,9
De 2 000 € à moins de 4 000 €	9,1	6,6	8,5
De 4 000 € à moins de 6 000 €	7,9	6,1	7,5
De 6 000 € à moins de 8 000 €	5,4	4,7	5,2
De 8 000 € à moins de 16 000 €	13,4	10,5	12,7
De 16 000 € à moins de 40 000 €	13,6	9,8	12,7
De 40 000 € à moins de 80 000 €	8,1	5,6	7,6
De 80 000 € à moins de 160 000 €	7,5	4,5	6,9
160 000 € ou plus	10,4	4,0	9,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Lecture : 9,0 % des créateurs d'entreprises au premier semestre 2018 ont démarré avec au moins 160 000 euros.
Champ : entreprises créées au premier semestre 2018, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).
Source : Insee, enquête Sine 2018.

preneurs d'entreprise (Accre) est la plus fréquente, puisque 33 % des créateurs en ont bénéficié. La deuxième est l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce), perçue par 9 % des créateurs. Les autres types d'aides (exonérations diverses, nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise Nacre, aides locales ou régionales) sont moins fréquents.

Une clientèle majoritairement locale et composée de particuliers

Pour une majorité d'entreprises, le chiffre d'affaires repose principalement sur une clientèle de particuliers (57 %), et sur plus de dix clients (61 %). Les nouvelles entreprises comptent d'abord sur une clientèle de proximité : 58 % ont principalement une clientèle locale, 19 % régionale, 16 % nationale et 7 % internationale.

Le type de clientèle est fortement lié à l'activité de l'entreprise (figure 4). Les entreprises de la santé humaine et de l'action sociale, du commerce, et de l'hébergement et de la restauration ont plus souvent une clientèle de

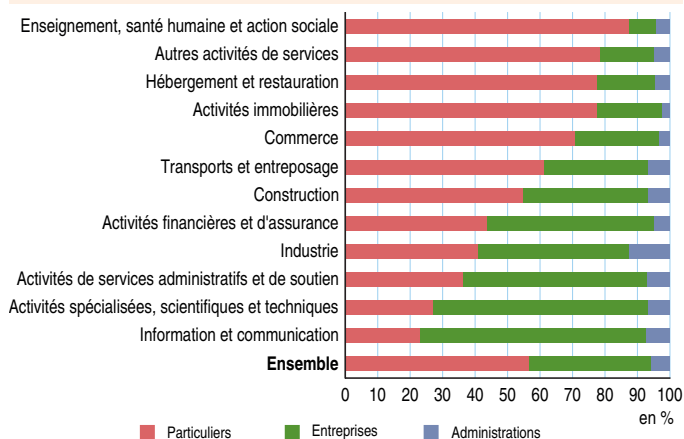
particuliers, locale, avec un grand nombre de clients. À l'opposé, pour les entreprises de l'information et de la communication, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien, le chiffre d'affaires repose plus souvent sur moins de clients, qui sont plus fréquemment des entreprises ou des administrations, régionales ou nationales, voire internationales.

Comme en 2010 et 2014, les entreprises de 2018 se créent en premier lieu dans les secteurs du commerce (18 %), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (16 %) et de la construction (14 %).

Une entreprise sur dix travaille par l'intermédiaire de plateformes numériques

En 2018, 10 % des nouvelles entreprises utilisent au moins une plateforme numérique pour être mises en relation avec leurs clients. Pour un peu plus de la moitié d'entre elles, c'est même leur principale source de chiffre d'affaires.

4 Répartition des entreprises créées au premier semestre 2018 selon le type de clientèle et le secteur d'activité

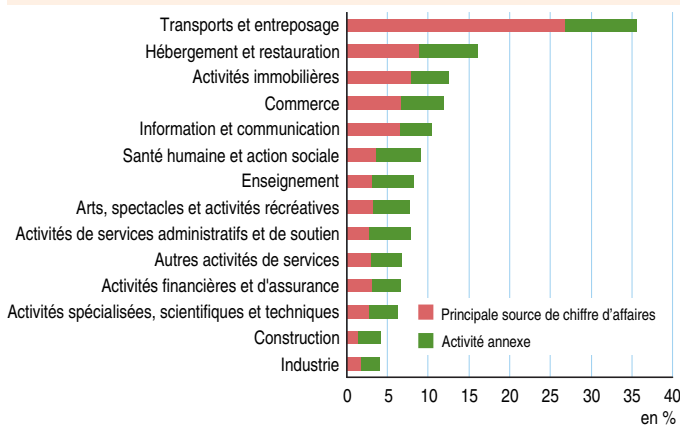


Lecture : parmi les entreprises créées au premier semestre 2018 dans le commerce, 70,8 % ont une clientèle composée principalement de particuliers.

Champ : entreprises créées au premier semestre 2018, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018.

5 Part des entreprises créées au premier semestre 2018 utilisant des plateformes numériques de mise en relation, par secteur d'activité



Lecture : en 2018, 36 % des entreprises des transports et de l'entreposage travaillent par l'intermédiaire de plateformes numériques de mise en relation, il s'agit de la principale source de chiffre d'affaires pour 27 % et d'une activité annexe pour 9 %.

Champ : entreprises créées au premier semestre 2018, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018.

Travailler par l'intermédiaire d'une plateforme est plus fréquent dans certains secteurs d'activité (figure 5). Dans les transports et l'entreposage, 36 % des nouvelles entreprises y ont recours, dont les trois quarts pour lesquelles c'est la principale source de chiffre d'affaires. En effet, ce secteur, largement représenté par des entreprises de transport de voyageur par taxi, comprend notamment les voitures de transport avec chauffeur (VTC) qui utilisent les plateformes pour trouver des clients. Les entreprises de l'hébergement et de la restauration utilisent également plus fréquemment que la moyenne les plateformes numériques de mise en relation (16 %).

Les entreprises qui travaillent par l'intermédiaire d'une plateforme numérique sont également plus présentes sur les réseaux sociaux ou Internet : 59 % utilisent les réseaux sociaux et 51 % ont un site internet, contre respectivement 48 % et 41 % pour l'ensemble des créateurs de 2018. Les entreprises qui ont un site internet l'utilisent, pour la quasi-totalité d'entre elles, pour présenter leur entreprise. Seule une sur cinq l'utilise pour vendre en ligne.

Un peu plus d'un quart des entreprises sont employeuses fin 2018

En novembre 2018, 27 % des entreprises créées au premier semestre emploient au moins un salarié en plus du créateur. Les sociétés sont plus fréquemment employeuses que les entreprises individuelles (31 % contre 11 %). Néanmoins, par rapport à 2014, la part des sociétés employeuses est en baisse de 4 points. Certains secteurs d'activité embauchent plus souvent des salariés. Ainsi, 54 % des nouvelles entreprises de l'hébergement et de la restauration emploient au moins un salarié quelques mois après leur création. Dans ce secteur, les entreprises employeuses ont en moyenne 3,8 salariés, soit un peu plus que dans l'ensemble des secteurs (3,2 salariés). Le secteur de l'hébergement et de la restauration concentre d'ailleurs 19 % des emplois salariés fin 2018, alors qu'il ne représente que 8 % des entreprises créées au premier semestre. Les entreprises de la construction sont aussi plus souvent employeuses que la moyenne : 40 %

d'entre elles ont embauché au moins un salarié avant la fin de l'année 2018.

Des entreprises confiantes sur leur avenir un an et demi avant l'épidémie de Covid-19

Fin 2018, 89 % des créateurs d'entreprises de 2018 envisagent d'être à leur compte de façon durable, sans différence significative entre les créateurs d'entreprises individuelles et les créateurs de sociétés.

43 % des créateurs pensent développer fortement l'entreprise au cours des six prochains mois, et 36 % pensent maintenir l'équilibre actuel de l'entreprise. Les créateurs de sociétés sont encore davantage à penser développer fortement leur entreprise (47 %, soit + 7 points par rapport à 2014). Signe de cette confiance, fin 2018, 33 % des sociétés pensent embaucher au cours des douze prochains mois, soit 5 points de plus qu'en 2014. Les entreprises qui pensent embaucher sont plus souvent celles qui ont déjà des salariés : 48 % des sociétés ayant 3 salariés ou plus pensent embaucher au cours de l'année suivante, contre 42 % des sociétés ayant 1 ou 2 salariés, et 28 % des sociétés non employeuses. Un an et demi après l'enquête, les perspectives d'avenir des entreprises de 2018 sont probablement bouleversées, la crise sanitaire liée à la Covid-19 ayant sans doute entamé leur confiance. L'impact de cette crise sur ces entreprises nouvellement créées fera l'objet d'une évaluation future. ■

Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre, hors micro-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. Ainsi, parmi les 691 000 unités créées en 2018, 119 000 entreprises entrent dans le champ de l'enquête

(encadré). Bien que l'échantillon de l'enquête compte 40 000 entreprises, les résultats pour Sine 2018 sont obtenus à partir de seulement 24 000 d'entre elles considérées réellement comme des entreprises classiques et interrogées en novembre 2018. Ces dernières seront de nouveau enquêtées en 2021 et 2023.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la NAF rév. 2 au niveau A21. Les intitulés des postes « Autres activités de services » et « Commerce, réparation d'automobiles et de motos » ont été remplacés par « Autres activités de services aux ménages » et « Commerce », plus explicites.

Définitions

Création d'entreprise : elle correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene (système informatisé des répertoire national des entreprises et des établissements) effectuées avant le 1^{er} janvier de l'année de la génération considérée.

Pour en savoir plus

- *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- Gourdon H., « Les créations d'entreprises en 2019 : l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », *Insee Première* n° 1790, janvier 2020.
- Richet D., « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : trois ans après, 36 % sont actifs », *Insee Première* n° 1765, juillet 2019.
- Dorolle A., « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n° 1751, avril 2019.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol
Rédacteurs :
X. Besnard,
V. Quénechdu
Maquette :
P. Thibaudeau
Code Sage : IP201818
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

